



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le ..21..12..2023
Mis en ligne le ..21..12..2023

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

DÉLIBÉRATIONS DU 15 DÉCEMBRE 2023

| DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES | OBJET DE LA DÉLIBÉRATION | VOTE |
|------------------------------|--|--|
| Délibération N°2023/15/12/01 | Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le personnel communal - Années 2024 à 2027 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/02 | Création de postes non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/03 | Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux à temps complet (service bâtiments) suite à mutation - Effet au 15 janvier 2024 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/04 | Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux à temps complet (service restauration scolaire) suite à départ à la retraite - Effet au 1 ^{er} mars 2024 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/05 | Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux à temps complet (service voirie) suite à départ à la retraite – Effet au 1 ^{er} mars 2024 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/06 | Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux à temps complet (service espaces verts) suite à disponibilité pour convenances personnelles – Effet au 1 ^{er} janvier 2024 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/07 | Délibération relative à l'indemnité forfaitaire pouvant être allouée aux agents communaux en cas de fonctions essentiellement itinérantes | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/08 | Délibération de principe pour apurement des déficits de régie | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/09 | Tarifs communaux 2024 | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/10 | Décision modificative budget principal n°3 | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE » |
| Délibération N°2023/15/12/11 | Décision modificative budget assainissement collectif n°2 | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Délibération N°2023/15/12/12 | Demandes de subventions 2023 | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/13 | Budget assainissement collectif – fixation de la clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/14 | Budget assainissement collectif – fixation de la clé de répartition des charges du personnel administratif entre le budget principal et le budget assainissement collectif | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/15 | Mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2024, budget principal de la commune et budget assainissement collectif | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/16 | Foyer des Jeunes Travailleurs – Plan de financement | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/17 | Annexe Maison de Santé – Plan de financement | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/18 | Convention multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles - Années 2024 à 2026 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/19 | Convention définissant les missions du Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) et de l'Observatoire Départemental de l'Assainissement collectif (ODA) du Morbihan – Années 2024 à 2026 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/20 | Convention de servitudes entre la Société ENEDIS et la commune de Gourin – installation d'ouvrages électriques sur la parcelle cadastrée section ZR n°27 | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/21 | Communication du rapport d'activités, Roi Morvan Communauté année 2022 | Prise d'acte du rapport d'activités |
| Délibération N°2023/15/12/22 | Communication du rapport d'activités, Eau du Morbihan année 2022 | Prise d'acte du rapport d'activités |
| Délibération N°2023/15/12/23 | Communication du rapport d'activités, Morbihan Energies année 2022 | Prise d'acte du rapport d'activités |
| Délibération N°2023/15/12/24 | Assainissement collectif, exercice 2022 : rapport annuel du délégataire du service public | Prise d'acte du rapport annuel |
| Délibération N°2023/15/12/25 | Assainissement collectif, délégation de service public – Convention entre la Société STGS (Société de Travaux Gestion et Services) et la Société SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) | Approuvée à l'UNANIMITÉ |

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Délibération N°2023/15/12/26 | Assainissement collectif, service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE), rapport annuel 2022 | Prise d'acte du rapport annuel |
| Délibération N°2023/15/12/27 | Multi accueil de Gourin, rapport annule 2022 du délégataire de service public | Prise d'acte du rapport annuel |
| Délibération N°2023/15/12/28 | Avis sur le projet de Schéma de COhérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne (SCOT) | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/29 | Projet d'implantation de deux maisons « Ages et Vie », rue de Carhaix | Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » |
| Délibération N°2023/15/12/30 | Acquisition des parcelles cadastrées AV n° 587 et AV 589, route de Landzent | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/31 | Acquisition des parcelles cadastrées AV 341 / AV 367 / AV 402 / AV 0395 (rues du 11 novembre et du 8 mai 1945) | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
| Délibération N°2023/15/12/32 | Classement des parcelles AV 341 / AV 367 / AV 402 / AV 0395 dans le domaine public communal | Approuvée à l'UNANIMITÉ |

Délibération n°2023/15/12/33 :

En raison de son lien indirect à l'affaire, Madame Anne TROALEN a quitté la salle. Elle n'a pas pris part au débat ni au vote.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

| | | |
|---------------------------------|--|-------------------------|
| Délibération N°2023/15/12/33 | Avenant au bail professionnel du 30 juillet 2012 entre la commune de Gourin et le local « infirmier » de la maison de santé en raison de la modification de l'identité des preneurs (SCM TY BREIZH SANTEL) | Approuvée à l'UNANIMITÉ |
|---------------------------------|--|-------------------------|

DÉCISION(S) PRISE(S) PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2022 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

La dernière décision prise par délégation du conseil est la suivante :

Budget principal

| Domaine | Date | Réf. décision | Objet de la décision |
|-------------------|------------|-----------------|---|
| Commande publique | 05/12/2023 | Dec-Cne/2023-20 | Remplacement chauffe-eau salle des fêtes Attribution à EI JOSSIN JOHANN, PLOMBERIE CHAUFFAGE, Kemevez 29540 SPÉZET, pour un montant de 12 452,20€ HT (TVA non applicable, selon art.293B du CGI) |

Le 15 décembre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 15 décembre 2023,

Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.